

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Motion François Pointet et consorts au nom du groupe vert'libéral - Réduisons la pression fiscale pesant sur la classe moyenne, maintenant !

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 13 septembre 2018 à la Salle du Bicentenaire, place du Château 6 à Lausanne. Présidée par M. le député A. Berthoud, également rapporteur, elle était composée de Mmes les députées A. Cherbuin et C. Richard et ainsi que de MM. les députés A. Cherubini, M. Mischler, S. Melly, G. Zünd, H. Buclin, G. Mojon, J.-M. Sordet, G.-P. Bolay, N. Glauser et S. Montangero. Mme A. Baehler Bech et M. P.-A. Pernoud étaient excusés.

Ont également participé à cette séance, M. le Conseiller d'Etat P. Broulis (chef du DFIRE), ainsi que M. E. Birchmeier (chef du SAGEFI). Monsieur F. Mascello s'est chargé de la prise des notes de séance et du projet de rapport, ce pour quoi nous le remercions vivement.

2. POSITION DU MOTIONNAIRE

Le motionnaire constate avec satisfaction que les finances cantonales sont dans les chiffres noirs depuis un certain temps. Cette situation positive a notamment permis un assainissement de la dette du Canton. Par conséquent, il salue le travail effectué, mais relève que, paradoxalement, cette stabilité financière a rendu possible une stratégie des dépenses et de redistributions qui n'est pas à l'abri de certaines dérives, comme les charges sociales qui ne suivent pas une pente favorable.

D'un point de vue statistique et selon une comparaison intercantonale de l'Administration fédérale des contributions portant sur la charge fiscale pesant sur la classe moyenne, le canton de Vaud est mal placé. En effet et bien que la situation fiscale d'une personne seule corresponde à la moyenne suisse, celle d'un couple avec deux enfants positionne celui-ci en dessous de la moyenne suisse, soit parmi les cinq derniers cantons suisses. En ce qui concerne la partie inférieure de cette classe moyenne, la charge qui repose sur cette catégorie de contribuables pousse dès lors le canton à leur fournir des aides par le biais de subventions ; ce rééquilibrage nécessaire ne laisse que peu de moyens aux administrés de régler eux-mêmes leurs propres charges.

La réponse décevante du Conseil d'Etat à l'interpellation de Claire Richard sur le même thème¹ n'ayant pas rassuré les députés sensibles au principe de responsabilité individuelle, cette motion demandait, au moment de son dépôt, une baisse ciblée non seulement pour la classe moyenne inférieure, puisque c'est justement cette catégorie de contribuables qui se fait rattraper par les subventions, mais également pour la classe moyenne en général.

¹ 17_INT_007 : interpellation Claire Richard : Réduire la pression financière de la classe moyenne vaudoise.

Depuis lors, la vision du Conseil d'Etat a quelque peu évolué, avec notamment l'annonce de la « *Stratégie fiscale 2022 et mesures d'impulsion...* » qui comprend un très grand nombre de thèmes, où se côtoient notamment la politique du personnel, les mesures de subventionnement, l'amortissement de la situation RIE III ainsi que les mesures fiscales. Avec un tel catalogue, il est difficile de visualiser les impacts concrets de ce paquet de mesures, mais l'avenir dira si celles en lien avec le domaine fiscal sont une réponse positive à cette motion.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseiller d'Etat prend acte de ce texte qui, s'il lui était transmis sous forme de postulat, pourrait lui permettre de présenter sa stratégie de politiques publiques en la matière. L'aide à la classe moyenne est un thème très prisé par l'ensemble de la classe politique, mais peut néanmoins revêtir différentes formes, directes ou indirectes, qui cherchent toutes à soulager cette catégorie de contribuables assez difficile à identifier, par exemple :

- les subventions et les déductions complémentaires à l'assurance maladie,
- la future baisse du coefficient d'impôt,
- les investissements faits dans les EMS (pour les futurs pensionnaires),
- diverses déductions fiscales prévues dans le paquet RIE III-VD,
- diverses autres mesures visibles dans la planification financière 2017 – 2022 ou encore dans le projet de budget 2019.

Le Conseil d'Etat reste dès lors attentif aux demandes visant à aider cette partie de la population. Afin de pouvoir répondre rapidement² aux nombreuses interventions sur ce thème, avec une vision large sur cette problématique, le Conseiller d'Etat plaide pour la transformation en postulat.

4. DISCUSSION GENERALE

Un député salue l'ouverture de la motion qui aborde plusieurs pistes possibles, mais rappelle que derrière une baisse d'impôt, il y a surtout le besoin d'augmenter le pouvoir d'achat des contribuables vaudois. Dans ce contexte, la première décision prise par le gouvernement était le paquet RIE III-VD, avec des mesures qui vont prochainement commencer à déployer leurs effets. L'impatience est compréhensible, mais une vision pragmatique et un peu de patience sont néanmoins nécessaires, car il est plus simple d'ouvrir certaines vannes que de garantir leur future fermeture, en cas de besoin.

Le motionnaire pense bien entendu également au pouvoir d'achat, mais sa vision politique souhaite favoriser la gestion directe de l'argent gagné, plutôt qu'une redistribution étatique. S'agissant de la demande de transformer sa motion en postulat, il constate avec satisfaction que son texte, avec beaucoup d'autres, a participé à mettre la pression sur le Conseil d'Etat qui présente aujourd'hui une stratégie fiscale encourageante. Compte tenu de ce qui précède, il valide la transformation en postulat et attend un débat sérieux sur la situation fiscale du canton.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Transformation de la motion en postulat (avec l'accord du motionnaire)

La commission recommande au Grand Conseil de renvoyer au Conseil d'Etat la motion transformée en postulat par 8 voix pour, 5 voix contre et 0 abstention

Montanaire, le 26 septembre 2018

*Le rapporteur :
(Signé) Alexandre Berthoud*

² Passage au Grand Conseil de cette prise en considération au début du mois d'octobre 2018 et réponse du Conseil d'Etat dans le cadre du projet de budget 2019, soit en novembre 2018.